

LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Une carte d'identité

La fiche de données de sécurité, appelée couramment **FDS**, est un document qui fournit pour un produit chimique donné, substance pure ou préparation à usage professionnel, **un nombre important d'informations** concernant les dangers pour la santé et l'environnement.

Un document obligatoire

- Comme le prévoit l'article R231-53 du code du travail, ce document est **une obligation pour le fabricant, l'importateur ou le vendeur.**
- La FDS doit être rédigée en français. La date d'établissement apparaîtra sur la 1^{ère} page. Elle sera élaborée par une personne compétente et les responsables de la mise sur le marché de substances et préparation doivent s'en assurer.
- Elle doit être transmise à l'acheteur dès le 1er achat, gratuitement!
- L'employeur la communiquera au médecin du travail.
- Selon l'arrêté du 5 janvier 1993, *modifié par l'arrêté du 9 novembre 2004*, les modalités d'élaboration et de diffusion sont fixées de manière précise. Entre autre, **la FDS doit comporter 16 rubriques** obligatoires dont la rédaction doit être claire et concise.

Cf. Tableau de synthèse au verso

Un outil indispensable

Ce document doit permettre au chef d'entreprise :

- **D'effectuer** l'analyse et l'évaluation des risques (*) qui lui incombe en vertu de l'article L. 230-2
- **D'informer** le personnel concerné sur les risques et les dangers
- De le **former** à une utilisation correcte et sûre du produit
- De **mettre en place** si nécessaire un dispositif de protection collective
- De **choisir** le type d'Équipement de Protection Individuelle adapté
- **D'élaborer** la notice (***) qu'il doit établir pour chaque poste de travail où un salarié est amené à utiliser des produits chimiques dangereux



A SAVOIR

Pour les préparations non dangereuses mais pour lesquelles la réglementation prévoit néanmoins une FDS, celle-ci **doit être fournie sur demande** à l'utilisateur professionnel, il en sera de même pour le cas particulier des produits chimiques disponibles au « grand public ».

Un certain nombre de produits ne sont pas soumis à la réglementation propre aux fiches de données de sécurité comme :

- les médicaments à usage humain ou vétérinaire,
- les produits cosmétiques,
- les déchets,
- les produits contenant des substances radioactives.



IMPORTANT!

L'employeur veille à ce que les travailleurs, le CHSCT, les DP aient accès aux FDS des agents chimiques utilisés dans l'entreprise !

Ne pas confondre FDS et fiche technique

MEMO

- (*) M1—M2—M3—M4—M5—M6
Fiche Outil Méthode
- (**) P3
Fiche Outil Pratique
- (***) I3
Fiche Outil Info

Les 16 rubriques obligatoires



N°	Rubrique	Sous - rubriques ou contenu
1	Identification de la substance chimique et de la société responsable de sa mise sur le marché	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de la substance ou de la préparation chimique • Utilisation de la substance (ou de la préparation) • Identification de la société/entreprise • Numéro de téléphone d'appel d'urgence
2	Composition - informations sur les composants	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du produit • Classification des substances (***) à mentionner Lettres et symboles de dangers Phrases de risque • Gammes de concentration
3	Identification des dangers	
4	Premiers secours	
5	Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies	
6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
7	Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation	<ul style="list-style-type: none"> • Manipulation, stockage, utilisation(s) particulière(s)
8	Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs Limites d'Exposition – Indicateurs biologiques d'exposition • Contrôle de l'exposition Professionnelle : protection respiratoire, mains, yeux, peau. Lié à la protection de l'environnement
9	Propriétés physico-chimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Informations générales • Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement • Autres données importantes pour la sécurité
10	Stabilité du produit et réactivité	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions à éviter • Matières à éviter • Produits de décomposition dangereux
11	Informations toxicologiques	
12	Informations écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Écotoxicité • Mobilité • Persistance et dégradabilité • Potentiel de bioaccumulation • Effets nocifs divers
13	Considérations relatives à l'élimination	
14	Informations relatives au transport	
15	Informations réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau(x) de maladies professionnelles concerné(s) • Étiquetage obligatoire du produit fini
16	Autres informations	